

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Quais flottants Kouchiboug/Be	aubear		
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	
5P131-141002/A		2015-0	4-01
Client Reference No N° de ré 5P131-141002	férence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$MCT-011-4996	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
MCT-4-37148 (011)			
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2015-05-12			Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:	7	
riant-osine. Destination.	Other-Autre.		
Address Enquiries to: - Adress Sharpe, Charlene A.			suyer Id - Id de l'acheteur
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	n	suyer Id - Id de l'acheteur act011 b N° de FAX
Address Enquiries to: - Adress Sharpe, Charlene A.	er toutes questions à:	FAX No	nct011

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 5P131-141002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct 011

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

5P131-141002

MCT-4-37148

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

ld de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

$\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}4\text{-}37148 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX - SOUMISSION	
PARTIE :	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	Instructions, clauses et conditions uniformisées Présentation des soumissions Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission Demandes de renseignements – en période de soumission Lois applicables	2 3 4
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS	6
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 6.2 6.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8 8
6.4 6.5 6.6	Durée du contrat	8
6.7 6.8	PAIEMENT Instructions relatives à la facturation	10 10
6.9 6.10 6.11	LOIS APPLICABLES	11
6.12 6.13	Clauses du Guide des CCUA	11
	PERIODE DE GARANTIE XE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX ET SPÉCIFICATIONS XE B – BASE DE PAIEMENT	12
	XE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT NISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	16

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux - soumission

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

MCT-4-37148

(Derived from - Provenant de: B4007T, 2014/06/26)

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014/09/25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

 Référence de CCUA
 Section
 Date

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions <u>transmises par</u> <u>télécopieur ou courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.</u>

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

2.3 Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 5P131-141002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 5P131-141002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

	ériode du paiement forfaitaire, le montant total des nctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est ables.
Signature	Date
(Derived from - Provenant de: A3025T, 2014	4/06/26)

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}4\text{-}37148 \end{array}$

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier MCT-4-37148

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Référence de CCUA	Section	Date
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010/08/16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MCT-4-37148

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

5P131-141002

MCT-4-37148

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2 Énoncé des travaux - contrat

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

(Derived from - Provenant de: B4007C, 2014/06/26)

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014/11/27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4011 (2012/07/16) Biens – complexité moyenne s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 12 juin 2015 (veuillez noter que la fourniture et installation des quais doivent être reçus au plus tard le 1 juin 2015; la formation de l'installation doit être reçu au plus tard le 12 juin 2015).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Charlene Sharpe

Titre : Spécialiste en approvisionnement par intérim

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B.

E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-3467 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: Charlene.Sharpe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 5P131-141002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 5P131-141002

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

l e chargé de pro	ojet pour le contrat est : sera identifié au m	noment de l'attribution du contrat
	•	iomone do rataribation da comune
Nom : Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :	<u> </u>	
Télécopieur :		
Courriel :		
en vertu du cont travaux prévus c projet; cependar travaux. De tels	ojet représente le ministère ou l'organisme p rat. Il est responsable de toutes les question dans le contrat. On peut discuter des question nt, celui-ci ne peut pas autoriser les changen changements peuvent être effectués unique e par l'autorité contractante.	ns liées au contenu technique des ons techniques avec le chargé de nents à apporter à l'énoncé des
6.5.3 Représe suivante :	entant de l'entrepreneur Soumissionnair	es doivent fournir l'information
Nom :		-
Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Tálánhana		-
Téléphone :		-
Télécopieur :		-
Courriel :		

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2013/03/21)

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MCT-4-37148

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme, précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.7.3 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007/11/30
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

6.8 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales supplémentaires 4011 (2012/07/16) Biens complexité moyenne;
- les conditions générales 2010A (2014/11/27), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Énoncé des travaux et Spécifications;
- e) Annexe B, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du	2010/01/11
	gouvernement	
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Parc national Kouchibouguac et Lieu historique national de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears (tel qu'indiqué au paragraphe 2 de l'Annexe A), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

6.14 Période de garantie

L'article 02 des conditions générales supplémentaires 4011 (2012/07/16) Biens – complexité moyenne est modifié en remplaçant la période de 12 mois par 60 mois.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

(Derived from - Provenant de: K0029C, 2007/11/30)

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX ET SPÉCIFICATIONS

APPROVISIONNEMENT ET INSTALLATION DE QUAIS FLOTTANTS AU PARC NATIONAL DU CANADA – KOUCHIBOUGUAC ET AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA CONSTRUCTION-NAVALE-À-L'ÎLE-BEAUBEARS.

1. Description du travail

Approvisionnement et installation de quais flottants et des composantes associées, au parc national du Canada Kouchibouguac et au lieu historique national du Canada de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears.

2. Emplacement

- 2.1 Parc national Kouchibouguac:
 - Les quais flottants seront installés à la concession de location Ryans : Lat 46,8300° Long -64,9323°.
- 2.2 Lieu historique national de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears :

Les quais flottants seront installés sur l'île: Lat 46,9778° Long -65,5610°.

3. Matériaux

3.1. Quais flottants

- Les longueurs et largeurs minimales seront telles qu'indiquées sur les dessins annexés
- La longueur maximale pour chaque section individuelle de quai est de 3,65 mètres (12 pieds).
- Les sections de quai individuelles doivent être composées de la surface de la plate-forme et de la structure de flottaison, qui doivent être construits comme un seul composant intégré.
- Les quais flottants doivent être construits en polyéthylène.
- o Les quais flottants doivent être résistants à l'exposition aux rayons ultra-violets.
- Les sections individuelles de quai doivent avoir un poids maximum de 182 kg (400 lb).
- L'épaisseur minimale des parois de quais doivent être de 7,9 mm (5/16 po).
- La flottaison minimale pour chaque section de quai doit être 2,87 KN/m². (60 lbs/po²).
- o Le franc-bord doit être d'au moins 30 cm (12 po) et pas plus de 38 cm (15 po).
- Les quais flottants doivent être d'une couleur pâle et résistant à la décoloration.
- Les quais doivent avoir une température de fragilité à froid de pas moins de -85°
 C (-121 ° F)
- Les sections de quai flottants doivent être modulaires.
- Les sections de quai doivent avoir des chambres de flottaison individuelles et ne doivent contenir aucun type de mousse.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

- La surface de la plate-forme doit être construite pour permettre le drainage de l'eau.
- La surface de la plate-forme doit être antidérapante.
- La plate-forme doit avoir la capacité à être installée dans des arrangements multiples et avoir la capacité d'être extensible.
- Un cadre de sécurité pour le périmètre des dispositions proposées doit être compris.
- Tout le matériel doit être résistant à la corrosion ou non-corrosif.
- Les connections qui maintiennent les sections de quai ensemble doivent être faites d'un matériau flexible et durable pour minimiser les risques de dommages dans les conditions extrêmes.
- o La plate-forme doit avoir la capacité d'être monté et démonté manuellement.
- La garantie minimum doit être 5 années.

3.2 Passerelles (avec garde-corps)

- Quantité = 2.
- O Durée minimale de 4,87 mètres (16 pieds).
- o Largeur minimale de 1,52 m (5 pi).
- o La passerelle doit être construite en aluminium.
- o Doit inclure des brides à charnières et des rouleaux de passerelle.
- o La surface de la passerelle doit être antidérapante.

3.3 Ancrage

- o Doit être saisonnier et causer un minimum de dommages au lit de la rivière.
- Doit être capable de permettre un minimum de 2 mètres (6,5 pi) de variation du niveau d'eau
- Doit utiliser un système de tuyauterie et de tarière. Des supports de lest (2) seront également requis au lieu NHS de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears.
- Les tuyaux doivent être galvanisés avec une jauge minimale de série 40 avec un minimum de 6 cm (2 3/8 po) de diamètre extérieur.
- Les lampes solaires seront nécessaires pour tous les poteaux d'ancrage.

3.4 Autres

- o Taquets d'arrimage (60) résistant à la corrosion/non-corrosif.
- Butoirs de quai (4).
- o Roues de quais (pour déplacer les quais sur la terre ferme)
- Tous les outils spécialisés nécessaires pour monter et démonter les composants doivent être inclus.
- Tous les accessoires et/ou des composants (goussets d'angle, etc.)
 recommandés par le fournisseur pour assurer la stabilité structurelle de la plateforme doivent être inclus.

4. Installation

4.1 Installation initiale

 Le fournisseur fournira le minimum d'une personne pour instruire et aider les employés du parc dans l'installation initiale de la plate-forme de quai au parc national du Canada Kouchibouguac et au lieu historique national du Canada de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears. L'installation, au parc national du \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 5P131-141002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 5P131-141002

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}4\text{-}37148 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Canada Kouchibouguac sera cédulée au cours de la semaine du 1^{er} juin 2015, pendant les heures normales de travail et l'installation au lieu historique national du Canada de la Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears sera cédulée au cours de la semaine du 8 juin 2015, pendant les heures normales de travail. Les cédules pour les installations seront dépendantes de la météo et/ou les marées.

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de pièce	U. de D.	Qté	Prix unitaire*	Prix calculé
1	Quai flottant rencontrant les spécifications de l'Annexe A pour le Parc national Kouchibouguac, y compris l'installation		Lot	1	\$	\$
2	Livraison de Item 1 au Parc national Kouchibouguac		Lot	1	\$	\$
3	Formation de l'installation pour Item 1		Lot	1	\$	\$
4	Quai flottant rencontrant les spécifications de l'Annexe A pour le Lieu historique national de la Construction-Navale-à- l'Île-Beaubears, y compris l'installation		Lot	1	\$	\$
5	Livraison de Item 4 au Parc national Kouchibouguac (car il n'y a pas d'endroit d'entreposage à Beaubears)		Lot	1	\$	\$
6	Formation de l'installation pour Item 4		Lot	1	\$	\$
Sous-total \$						
					TVH 13%	· \$
					Total	\$

^{*} Le prix unitaire doivent inclure, la livraison, l'installation, la formation de l'installation sur place par un représentant, et aussi doivent inclure 5 années de garantie et services de soutien.

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. $\,$ 5P131-141002/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $\,$ 5P131-141002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-4-37148

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

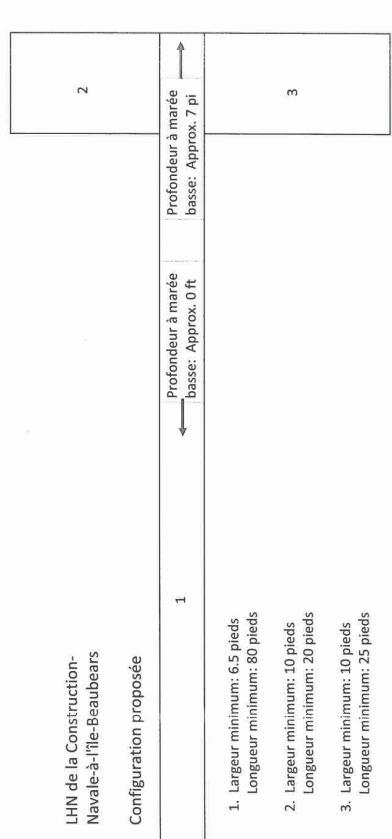
ANNEXE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

(Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms)

VIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRENOMS DES DMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE					

2	Profondeur à marée basse: Approx. 3 pi	2	
2	Prof	2	
2	-	2	
PN Kouchibouguac Configuration proposée	Profondeur à marée basse: Approx. 0 pi	 Largeur minimum: 6.5 pieds Longueur minimum: 110 pieds 	2. Pontonnets: 6 total 6.5 x 10 pieds minimum

Passerelle: 16 pieds avec rouleau de passerelle



Passerelle: 16 pieds avec rouleau de passerelle